

Un *comité central* a été établi à Rome, sous la présidence de la commission cardinalice. Le secrétaire en est Mgr Giacomo Radini-Tedeschi. De ce comité dépend une commission exécutive, qui publiera une revue périodique intitulée *l'Immacolata*, où seront reproduits les actes du comité central et tout ce qui a trait au cinquantenaire.

Des nouvelles récentes venues de Rome nous apprennent que le *comité* travaille activement à préparer le congrès en l'honneur de Marie. Le R. P. Stagni, général des Servites, a accepté d'être le secrétaire-général de ce congrès.

Un autre projet magnifique est en voie d'exécution. Il a trait au couronnement de l'image de Marie représentée en mosaïque dans le Chapitre de Saint-Pierre de Rome. Pie IX l'a déjà couronnée. Mais Sa Sainteté Pie X, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire, ajoutera à cette couronne douze diamants qui rappelleront le mot de l'Écriture : *Et in capite ejus corona stellarum duodecim.*

Le sanctuaire de Lourdes a déjà fourni un de ces diamants. L'on fera appel aux autres sanctuaires de la Sainte Vierge dans le monde entier pour achever la couronne étincelante de Marie.

Une autre nouvelle qui intéresse tous les fidèles : en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 14 août 1903,

1o On peut, à partir du 8 décembre prochain jusqu'au 8 décembre 1904, dire ou chanter une messe votive de l'Immaculée Conception, le 8 de chaque mois ou, pour de justes motifs, le dimanche suivant,

2o Cette messe ne peut être célébrée que dans les églises ou oratoires où se font, du consentement de l'ordinaire (l'évêque ou le vicaire général, etc.), quelques exercices de piété en l'honneur de l'Immaculée Conception et préparatoires au cinquantenaire de la définition ;